

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 08 avril 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 08 avril, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER et Jean-François CORNÉE, Mmes Aurore GUY et Sandra HARO, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mmes Marie-Thérèse PICHEREAU et Stéphanie AGEORGES.

Absents excusés : M. André MAUFAY et Mme Charlotte GUESNE.

M. André MAUFAY a donné pouvoir à M. Jean-Louis DROUIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Louis DROUIN a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h36.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le compte-rendu du CAUE sur l'aménagement d'un lotissement route de Bèlevant et la convention d'accompagnement pour le choix d'un maître d'œuvre. Le Conseil Municipal donne son accord.

Approbation procès-verbal de la séance du 18 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 mars 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Madame le Maire rappelle la réforme en cours de la taxe d'habitation et son impact sur le vote des taux cette année. Elle explique le mécanisme mis en place pour calculer la compensation. M. Jean-François BELLISSEN complète cet exposé en rappelant les dispositions prises par le gouvernement, à savoir abattement sur le foncier bâti pour les bâtiments industriels, là aussi intégralement compensé par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, pour l'année 2021, les taux applicables pour le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti :

- le Foncier Bâti à **33.93 %**
- le Foncier Non Bâti à **27.08 %**.

Vote du Budget Primitif Assainissement 2021.

Monsieur Jean-François BELLISSEN présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2021.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Section de fonctionnement : Recettes : 105 526,00 € Dépenses : 105 526,00€

Section d'investissement : Recettes : 27 269,00 € Dépenses : 27 269,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2021 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Vote du Budget Primitif 2021 de la commune.

Monsieur Jean-François BELLISSEN présente le projet de Budget Primitif 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement : Recettes : 703 029,00 € Dépenses : 703 029,00 €

Section d'investissement : Recettes : 646 162,00 € Dépenses : 646 162,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

GRDF - Redevance de fonctionnement « R1 » 2021.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a signé avec GrDF un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans. Conformément à l'article 5 du cahier des charges de concession et l'article 3 de l'annexe 1, le montant de la redevance de concession R1 s'élève pour l'année 2021 à 695.10 € (six cent quatre-vingt-quinze euros et dix cents). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance annuelle 2021 à 695.10 €. Un titre de recettes de ce montant sera émis.

Aménagements de sécurité rue des Sablons : proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Dans le cadre du projet d'aménager la rue des Sablons, en particulier pour sécuriser la circulation des piétons, Madame le Maire rappelle les éléments de la mission d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre proposée par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) pour un montant de 2 175.00 € (deux mille cent soixante-quinze euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

Aménagement d'un atelier communal : choix des devis (procédure adaptée).

Suite à la réunion de la commission travaux du 1^{er} avril 2021, Monsieur Jean-Louis DROUIN présente les devis reçus pour les travaux d'électricité et de maçonnerie pour l'aménagement de l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les offres :

- de la SARL MAÇONNERIE DUGUÉ - 3 rue de l'Église BP 50015 72170 MARESCHE (SIRET 453 281 255 00019) - d'un montant de trois mille huit cent cinquante-deux euros T.T.C (3 852,00 €) pour la création d'une ouverture dans l'atelier existant ;

- de M. Arnaud BLAVETTE - MON ELECTRICIEN 72, Le Muret 72170 PIACÉ (SIRET 810 228 767 00010) - d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt cents T.T.C (3 294,20 €) pour les travaux d'électricité.

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2021, en section d'investissement, au compte 2313.

Choix de devis pour l'achat d'un broyeur d'accotement (procédure adaptée).

La commission travaux présente les différents devis établis pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SAS ROMET de Juillé (Sarthe) d'un montant de 3 730,00 € T.T.C et d'inscrire cette acquisition en section d'investissement (compte 21578) du Budget Primitif 2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer le devis.

Renouvellement du contrat de maintenance pour l'installation campanaire de l'Église.

Madame le Maire explique que le contrat passé avec la SAS GOUGEON - 9 bis, rue du Paradis 37110 VILLEDÔMER (Siret 344 583 885 000 19) - pour la vérification de la protection contre la foudre est arrivé à échéance.

Elle présente la proposition faite pour son renouvellement : une visite annuelle pour un montant de 135,00 € H.T. (cent trente-cinq euros) comprenant la prestation, le déplacement et la rédaction d'un procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler le contrat avec la SAS GOUGEON. Ce contrat sera reconduit par reconduction expresse et par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place et à la réalisation de ce contrat.

Aménagement d'un lotissement route de Bèlevent - Compte-rendu du CAUE et convention d'accompagnement pour le choix d'un maître d'œuvre.

Madame le Maire et M. Jean-François BELLISSEN font un compte-rendu de la pré-étude remise par le CAUE de la Sarthe pour l'aménagement d'un lotissement sur le terrain appartenant à la commune route de Bèlevent.

Concernant la possibilité d'acheter une partie d'un terrain attenant, le Conseil Municipal, après un vote à mains levées, décide de ne pas se porter acquéreur.

Après discussion, les élus décident par ailleurs de solliciter de nouveau le CAUE pour une mission d'accompagnement au choix d'un maître d'œuvre.

Questions diverses.

- Réunion de la commission pour le fleurissement le 22/04/2021.
- Point d'apport volontaire des déchets de l'Arche Saint-Michel : le Conseil Municipal décide de retirer les claustras abimés et de ne pas les remplacer immédiatement (essai pendant deux mois).
- Réunion des commissions « communication » et « affaires scolaires » le 15/04/2021, respectivement à 14h30 et 18h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 06 mai 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h40.